



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 06

Séance du mardi 5 mars 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 29 février 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs, Marina AFLALO, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Nicolas HIRSCH, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Audrey MAIALE à Fabien DUPIN, Véronique MARTINEZ à Pascal LEBRUN, Véronique JON à Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 30 janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal annexé à la présente

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2024

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 30 janvier 2024

2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré par : **A l'unanimité**

Fait et délibéré à Alix le : 5 mars 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Mme Marie PAILLONCY

Le Maire,



M. Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai